

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2019 à 20 h 00

L'an deux mil dix-neuf et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

PRÉSENTS : Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michelle Personelli, Martine Potié, Gérard Sautel, Patricia Vaz.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Florian Poudevigne à Gérard Estelle, Michel Millot à Béatrice Loison

ABSENT(S) : Richard Verdier

Secrétaire de séance : Béatrice Loison.

Assistante : Nadine Poutas.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des Budgets primitifs 2019 : budget principal Commune annexes Assainissement

Rapporteur Béatrice Loison

○ **Budget Assainissement (M49)**

M^{me} Béatrice Loison, rapporteur, présenter le Budget Primitif 2019 de l'assainissement, le besoin de recourir à l'emprunt pour une somme de 13 000 euros telle que prévue dans le plan de financement, afin de financer les travaux d'investissement.

Fonctionnement			
Recettes	20 330 €	Dépenses	20 330 €

Investissement			
Recettes	102 500 €	Dépenses	102 500 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré avec une opposition et 14 pour,

-d'approuver le Budget Primitif 2019 de l'assainissement

-d'autoriser Le Maire, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale

La séance est levée à : 20 h 20

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Béatrice Loison	Bruno Tufféry
	